Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Conseil d'Etat approuve les principales options du Plan directeur cantonal

La révision du Plan directeur cantonal de 1987 a passé une étape importante avec la validation par le Conseil d'Etat des principales options retenues. En 2002, le Grand Conseil adoptait les Lignes directrices du Plan directeur cantonal, en juin 2003, le Conseil d'Etat validait la démarche proposée pour engager la phase suivante du projet et aujourd'hui, il avalise l'esquisse de ce projet qui sera soumis à l'avis des partenaires institutionnels et associatifs au cours des mois à venir.

L'avant-projet du Plan directeur cantonal dessine le canton à l'horizon 2020 : il précise aux échelles cantonale (dont agglomérations et régions rurales de montagne) et supra cantonale ce que seront la politique du cadre de vie avec un volet nature, paysage, patrimoine et environnement, les politiques urbaines et de mobilité avec les transports et le logement et enfin, les conditions-cadres favorables à l'économie avec des pôles de développement.

Les perspectives démographiques laissent présager une augmentation de plus de 100'000 habitants en 2020. Pour anticiper ce phénomène, le Conseil d'Etat a choisi de privilégier notamment la coordination de l'urbanisation et des transports publics. Il a également décidé de renforcer la coordination intercommunale pour tout projet de développement local.

Dans le cadre de l'agglomération Lausanne-Morges, il tient notamment à développer prioritairement des infrastructures ferroviaires et à développer l'urbanisation en respectant des objectifs de densité et de qualité de vie.

Cet avant-projet sommaire du Plan directeur cantonal sera présenté par le chef du département de la sécurité et de l'environnement lors de forums régionaux de concertation en novembre et décembre prochains ; les remarques des participants seront analysées et intégrées dans le projet qui, ainsi complété, sera à nouveau soumis au Conseil d'Etat en juin 2005 puis en consultation de juillet à octobre 2005.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 octobre 2004

DSE, Jean-Claude Mermoud, chef du Département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00 Nicole Surchat Vial, cheffe du Service de l'aménagement du territoire, 021 316 74 44